



Organisation
internationale
du Travail

Atelier de renforcement des capacités des décideurs sur les pires formes de travail des enfants en vue de la mobilisation des ressources pour le financement du PNA



Rapport de synthèse

**Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)**

Grand Bassam du 19 – 20 JUILLET 2012

Abbreviations

| | |
|----------------|--|
| BIT | Bureau International du Travail |
| DCF | Direction du Contrôle Financier |
| DBE | Direction du Budget de l'Etat |
| DGAT | Direction Générale de l'Administration Territoriale |
| DGBF | Direction Générale du Budget et des Finances Publiques |
| DGE | Direction Générale de l'Economie |
| DGDDL | Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local |
| DGT | Direction Générale du Travail |
| DLTE | Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants |
| DPE | Direction du Patrimoine de l'Etat |
| DPEN | Direction de la Protection de l'enfant |
| DPIP | Direction de la Programmation des Investissements Publics |
| INS | Institut National de la Statistique |
| PGT | Paierie Générale du Trésor |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MEMEASS | Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité |
| MEMPD | Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement |
| UVICOCI | Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire |

Introduction

Le travail des enfants, en dépit des multiples actions initiées par les différents Etats depuis quelques années, demeure encore un phénomène de grande ampleur en Afrique de l'Ouest. Des millions d'enfants de cette sous région restent encore engagés dans des activités économiques diverses favorisées par un secteur informel prépondérant, des faiblesses institutionnelles, des inadéquations des systèmes éducatifs et un large et persistant taux de pauvreté.

La population de l'Afrique de l'ouest est à prédominance rurale et dépend en grande partie de l'agriculture. Environ 60% des emplois dépendent du secteur agricole. Les enfants sont engagés dans de multiples activités liées à l'agriculture, principalement dans les plantations vivrières et dans les petits champs de productions commerciales telles que le cacao, le café, l'ananas, la banane, le coton, tout comme dans la pêche.

En milieux urbains, le travail des enfants est principalement pratiqué dans l'économie informelle et dans les services. La crise financière mondiale actuelle et ses effets sur les enfants et les tendances démographiques actuelles de la sous-région pourraient exacerber les pratiques de traite et travail forcés des enfants dans la sous région.

L'Afrique de l'Ouest est l'une des dernières régions du monde ayant un large taux de population âgé de moins de 15 ans (44% d'une population totale de 320 millions). C'est à juste titre que l'Union africaine, dans la déclaration commune sur les migrations et le développement, constate que «le changement de l'âge des flux de migrants est reflété par le nombre croissant des enfants migrant indépendamment de leurs parents. Aussi, la traite des enfants est un défi particulier qui doit être résolu et les enfants des populations migrantes devraient faire l'objet d'une attention particulière ».

En Côte d'Ivoire, les résultats d'une étude menée en 2008 par le SIMPOC rapportent que 25% des enfants de 5-17 ans sont économiquement actifs. 58% des ces enfants sont utilisés dans l'agriculture, 23% dans le commerce et 10% dans l'industrie. Environ 1/5 des enfants travaillant dans l'agriculture a été identifié comme travailleur dans les secteurs du cacao et du café. Ces enfants économiquement actifs travaillent plus de 42 heures par semaine.

Pour combattre ce phénomène, le Gouvernement de Côte d'Ivoire avec l'appui de ses partenaires a adopté certaines mesures et politiques dont le Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Ce plan a pour objectif de réduire de 50% l'incidence du travail des enfants d'ici à 2014. Pour l'atteinte de cet objectif, le coût du plan a été estimé à 13.783.000.000 FCFA dont 6.000.000.000 FCFA pour le Gouvernement.

Ces fonds du gouvernement ne peuvent être mobilisés si les décideurs du Ministère de l'Economie et des Finances ne s'imprègnent pas de la réalité des pires formes de travail des enfants et ne voient pas l'urgence qu'il y a à agir.

Cet atelier de sensibilisation qui est organisé répond aux objectifs du projet pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (PFTE) en Afrique de l'Ouest et le renforcement de la coopération sous régionale à travers la CEDEAO (ECOWAS) qui vise à contribuer à travers des initiatives nationales et sous régionales à combattre les pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest.

Il s'agit pour l'atelier de s'engager dans la recommandation liée aux processus nationaux de budgétisation de sorte que la force et les ressources de personnel de la cellule sur le travail des enfants soient augmentées conformément à la structure de gestion proposée sous les PAN.

La tenue de cet atelier de renforcement des capacités des décideurs dont le rapport est présenté, a été rendue possible grâce à l'appui technique du Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et l'appui financier du Bureau International du Travail.

Rapport de synthèse

Du 19 au 20 Juillet 2012 s'est tenu à **MAFFOUET Hôtel de Grand-Bassam**, l'atelier de renforcement des capacités des décideurs sur les pires formes de travail des enfants pour la mobilisation de ressources en vue du financement des activités contenues dans le Plan National d'Action contre le travail des enfants.

L'atelier était placé sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

Ont pris part à l'atelier une vingtaine de participants représentant le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité, le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur, l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire. L'atelier a également, enregistré la participation de plusieurs experts représentant le Bureau International du Travail, l'Institut National de la Statistique ainsi qu'une organisation non gouvernementale intervenant dans le domaine du travail des enfants.

Les travaux de l'atelier ont duré deux (02) jours.

1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur **TAHI Michel Martin**, Directeur Général du Budget et des Finances Publiques, représentant Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

Elle a été marquée par trois (03) interventions. La première intervention a été faite par Monsieur **Ben LAKP LOW**, l'Officier en Charge du Bureau Régional de l'OIT à Abidjan.

Dans son allocution, il a souhaité la bienvenue à tous les participants à l'atelier. Il a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de ceux-ci et souhaité que les travaux puissent atteindre les résultats escomptés.

Il a réaffirmé la disponibilité du BIT à soutenir toutes les initiatives du gouvernement ivoirien qui contribuent à éradiquer les pires formes de travail des enfants et particulièrement à promouvoir le travail décent.

Tout en présentant l'ampleur du travail des enfants dans le monde et en particulier en Côte d'Ivoire, il a attiré l'attention des autorités sur les progrès qui restent à réaliser pour l'atteinte de l'objectif mondial de 2016 sans travail des enfants.

Il a souhaité que l'atelier atteigne les résultats escomptés en raison de la qualité des séminaristes.

A sa suite est intervenu **Monsieur BAMBA Nanourou**, Directeur Général du Travail, Représentant Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la

Solidarité. Dans son discours, il a tenu à remercier le BIT pour son soutien constant à la Côte d'Ivoire dans la lutte contre le travail des enfants.

Il a rappelé les actions menées par le gouvernement pour venir à bout du phénomène. Il a exhorté les séminaristes à faire des critiques constructives et des propositions concrètes lors de l'atelier afin de trouver ensemble des stratégies de financement du Plan National d'Action.

Il a salué la présence remarquable des décideurs du Ministère de l'Economie et des Finances, ce qui dénote de l'intérêt qu'ils portent à la question du travail des enfants.

Monsieur **TAHI Martial**, Directeur Général du Budget et des Finances, Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances a clos la série des interventions. Il a, au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, réaffirmé l'engagement de celui-ci à offrir aux enfants de Côte d'Ivoire un avenir meilleur et réitéré sa disponibilité à accompagner la mise en œuvre du Plan National d'Action à travers la mise à disposition de ressources adéquates.

Toutefois, il a souhaité que les acteurs respectent les procédures de mobilisation de ressources. Aussi, a-t-il salué la tenue de cet atelier qui permettra à chacun des acteurs de dégager sa part de responsabilité dans la réussite du financement des activités du Plan National d'Action contre l'exploitation, la traite et le travail des enfants.

Il a clos son propos en réitérant ses remerciements au Bureau International du Travail ainsi qu'à tous les participants. Il a émis le vœu que l'atelier réponde aux attentes des uns et des autres et atteigne les résultats escomptés.

Terminant son propos, Il a procédé à l'ouverture des travaux de l'atelier à 10 h 15 minutes.

2. Les travaux en plénière

Plusieurs présentations ont été faites en plénière. La première journée a été consacrée à la connaissance des différents cadres qui gouvernent la lutte contre le travail des enfants.

Monsieur **AMANI Michel**, Chef de division à l'Institut National de la Statistique, est intervenu sur les concepts clés du travail des enfants. Son exposé a porté sur les définitions des termes clés notamment l'enfant économiquement occupé ou enfant travailleur, le travail des enfants à abolir, les travaux dangereux, le travail domestique, le travail forcé et la traite.

L'enfant travailleur ou l'enfant économiquement occupé est tout enfant qui accomplit des activités de production destinées au marché ou non, rémunérées ou non, à plein temps ou à temps partiel.

Il a également présenté les résultats des deux grandes enquêtes nationales réalisées par l'Institut Nationale de la Statistique avec l'appui du Bureau International du Travail.

De ces enquêtes, il ressort que le nombre d'enfants travailleurs en Côte d'Ivoire a augmenté sur la période de 2005 à 2008. Le secteur le plus touché est celui de l'agriculture en général.

Monsieur **BOUA BI Sémien Honoré**, International Program Manager du Projet Cacao, est intervenu sur le cadre normatif international. Son exposé a porté particulièrement sur les conventions 138 et 182 de l'OIT.

Avant d'aborder ces deux conventions, il est revenu sur les notions de la traite et du travail forcé.

La traite est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages, pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

Quant au travail forcé ou obligatoire désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.

La convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Cette convention détermine l'âge auquel les enfants peuvent travailler. Elle définit les travaux légers et les travaux dangereux. Elle demande aux Etats Membres de poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental.

La convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants définit sur l'enfant comme l'ensemble des personnes de moins de 18 ans. Elle définit également comme pires formes de travail des enfants:

a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;

b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;

c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;

d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Monsieur **GNALY GBANA Alexis**, Statisticien à la Direction de la lutte contre le travail des enfants a fait un exposé sur le cadre institutionnel et juridique du travail des enfants.

Le cadre institutionnel national de lutte contre le travail des enfants a été enrichi par la création de deux nouveaux comités, le comité national de surveillance et le comité interministériel de lutte contre le travail des enfants.

Il a présenté les grands axes du Plan National d'Action contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. Ce plan d'action vise à réduire de manière significative, les pires formes de travail des enfants d'ici à 2014.

Cet objectif général se décline en quatre axes stratégiques: La prévention ; la protection des enfants; la poursuite et la répression des auteurs d'infractions; le suivi-évaluation des activités. Le coût total des activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan s'élève à **13.782.595.000** sur la période de 2012 à 2014.

Ce financement se répartit par année comme suit **1 035 000 000 FCFA**, au titre de l'année 2012 ; **2 799 000 000 FCFA**, au titre de l'année 2013 ; **2 723 000 000 FCFA**, au titre de l'année 2014.

des échanges ont eu lieu à l'issue de cette présentation et se sont pour l'essentiel focalisés sur le financement du précédent plan.

Prenant la parole en dernier lieu, **Docteur N'GUESSAN Joseph**, président de l'ONG Fraternité Sans Limites a fait un exposé sur les effets nocifs du travail sur la santé des enfants.

Cette présentation a mis l'accent sur les conséquences et les différents dangers que court l'enfant travailleur.

Les travaux du jour 2 de l'atelier ont commencé par l'intervention de Monsieur **SIGUI MOKIE Hyacinthe**, National Program Officer au Bureau International du Travail. Son exposé a porté sur l'intégration du travail des enfants dans les politiques nationales de lutte contre la pauvreté : contraintes et défis. L'objectif de sa présentation était de situer le PNA dans les cadres de développement de la Côte d'Ivoire. Il a montré les liens entre le PNA et le PND.

Il a présenté l'ampleur du phénomène dans les différentes régions du Monde ainsi que les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de 2015 ainsi que les réponses apportées par les conventions internationales à travers les conventions n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et n°182 sur les pires formes de travail des enfants.

Il a relevé certaines contraintes dans l'intégration du travail des enfants dans les politiques globales de développement. Il s'agit notamment de l'existence de plusieurs priorités nationales et de la question de la budgétisation et de la mobilisation des ressources.

Il a également fait cas des défis à surmonter pour réussir l'intégration du Plan National d'Action dans les plans globaux de réduction de la pauvreté.

A sa suite, Monsieur **DIABA Roger**, Directeur du Budget de l'Etat, a fait un exposé sur la procédure de mobilisation des ressources budgétaires: cas du programme de lutte contre la traite des enfants.

Dans son propos, il a défini le budget comme un document prévisionnel qui fixe en début d'année l'ensemble des ressources et des charges nécessaires à la conduite de la politique économique et sociale de l'Etat pour l'année suivante. Dans ce cadre, aucune dépense ne peut être engagée et aucune recette ne peut être perçue en dehors de celles inscrites dans le Budget.

Il a montré que seuls les projets retenus dans le Programme d'Investissement Public (PIP), qui est adossé au Plan National de Développement ne font l'objet d'analyse en conférence budgétaire.

C'est pourquoi, il a souhaité que les administrateurs de crédits délégués produisent des documents justifiant les besoins exprimés.

Il a, à travers une matrice, présenté les différentes ressources allouées par le Ministère de l'Economie et des Finances pour le financement des activités du Plan National d'Action depuis 2008.

A sa suite est intervenu, **Monsieur CISSE Abdoul Kader**, Payeur Général du Trésor sur la procédure de mise à disposition des fonds. Dans son exposé, il a présenté les étapes du règlement de la dépense publique ainsi que les modes et délais de règlement.

Selon, l'exposant le comptable public exerce trois grandes fonctions dans la procédure de règlement des dépenses publiques, à savoir les contrôles, la prise en charge et le règlement. Les contrôles effectués par les comptables publics sont de deux ordres, le contrôle de forme et le contrôle de fond.

A l'issue des différents contrôles, le comptable procède à la prise en charge de la dépense. Le paiement intervient après la prise en charge. Le comptable public s'assure avant de procéder au règlement que la créance est payée au véritable bénéficiaire ou à son représentant légal, que la créance est valide et qu'elle ne fait pas l'objet d'opposition à paiement.

Les échanges qui ont suivis les différentes présentations ont porté essentiellement sur la bonne mobilisation des ressources et sur la procédure de soumission des projets. Ils ont porté également sur la maîtrise des procédures de soumission ainsi que sur l'implication des autres acteurs notamment les collectivités décentralisées et les autorités préfectorales dans la mise en œuvre du Plan National d'Action 2012-2014 afin d'accroître le taux d'absorption des ressources qui seront allouées pour sa mise en œuvre.

Les échanges ont également porté sur le financement du premier PAN et les participants se sont accordés sur la nécessité d'un rapprochement entre le Comité interministériel et les services compétents du plan et des finances afin d'arrêter une stratégie conjointe devant déboucher au financement effectif du PAN.

3. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par trois (03) interventions.

La première intervention a été faite par Monsieur **OUATTARA PEGABILA**, Administrateur National du Projet PPP. Il a, au nom du Bureau International du Travail, remercié les participants pour leur disponibilité. Il a tenu à saluer la présence remarquée des décideurs du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a encouragé les structures des Ministères Techniques à se rapprocher des services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de la budgétisation du PNA.

Monsieur **BAMBA Nanourou**, Directeur Général du Travail a consacré ses propos à des remerciements au Bureau International du Travail pour l'initiative de l'organisation du Séminaire ainsi qu'aux responsables du Ministère de l'Economie et des Finances pour leur disponibilité et les échanges francs qui ont eu lieu lors de l'atelier.

Monsieur **KONAN Charles**, Directeur Général Adjoint du Budget, a clos la série des allocutions. Il a réitéré les remerciements du Ministère de l'Economie et des Finances au Bureau International du Travail pour l'opportunité qui leur a été offerte pour mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources. Il a souhaité que les responsables de la mise en œuvre du PNA puissent prendre des dispositions utiles pour la prise en compte effective des activités dans le budget 2013.

A l'issue de ces propos, il a déclaré clos l'atelier de renforcement des capacités des décideurs à 14 heures.

Les travaux de l'atelier de renforcement des capacités des décideurs sur les pires formes de travail des enfants qui ont duré deux jours ont été marqués par une intense activité et la participation active de tous les séminaristes. Ils ont pris fin le 20 Juillet 2012 par l'adoption des recommandations suivantes.

4. Les recommandations

- 1- Renforcer les capacités des membres du Comité Interministériel sur les procédures de financement des projets liées aux pires formes de travail des enfants ;
- 2- Organiser des séances de travail entre les responsables de la mise en œuvre du PNA et les services compétents du MEF et du MEMPD pour la prise en compte budgétaire du PNA ;
- 3- Associer pleinement les autorités décentralisées et déconcentrées à la mise en œuvre du PNA ;
- 4- Faire une évaluation technique et financière du premier PNA;

- 5- Soumettre un projet de Budget pour le financement des activités du PNA à court terme ;
- 6- Impliquer les DAAF des Ministères Techniques dans les procédures de mobilisation des ressources et d'exécution du PNA.

Fait à **Grand Bassam**, le 08 Juin 2012

Liste de présence